

U Yvelines

« U Yvelines », Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation, la recherche et la culture

FSU78: 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directrice de publication : Evelyne Diana-Bras

N° CPAP : 0720 S 07501 – Déposé le : jeudi 19 février 2026

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°132

Janvier

Février

Mars

2026



Le 15 et le 22 mars prochain, auront lieu les élections municipales. Cette échéance aura des conséquences sur la qualité et le périmètre des services publics locaux.

Malgré l'austérité budgétaire des marges de manœuvre existent. A travers la campagne d'interpellations des candidats, la FSU rappelle leurs prérogatives notamment celui du bâti des établissements scolaires du premier degré. Elle alerte également sur les dangers de l'extrême droite qui s'attaque de manière frontale aux Services Publics. Dans les communes où l'extrême droite a été élue, elle mène une politique qui privilégie les secteurs de la sécurité dans laquelle elle porte ses investissements les plus importants. Dans le même temps les subventions aux associations sont soumises aux contraintes d'idéologie

aussi restrictive que dangereuse comme la culture mise au pas. Les Ressources Humaines sont aussi soumises à des baisses drastiques avec un recours quasi systématique aux contractuels.

Le constat est un sous-effectif premier facteur de dégradation des conditions de travail des agent.es et de la qualité du Service Public. Son rapport à l'école est inquiétant : une école qui limite l'accès aux savoirs, aux qualifications et aux études par la sélection précoce et la soumission aux besoins immédiats du marché du travail. Une école qui assume et naturalise les inégalités par la remise en cause des dispositifs visant à les combattre, comme l'éducation prioritaire.

EVELYNE BRAS - SECRETAIRE
DÉPARTEMENTALE DE LA FSU 78

Ce sont 88 postes classes qui seront supprimés à la rentrée 2026 et 27 postes de PE qui seront absorbés par les postes d'appui à la scolarité (PAS). Cette situation inédite va dégrader encore davantage les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels. Plutôt que de profiter du contexte de baisse démographique pour baisser les effectifs par classe et se donner les moyens d'accompagner les élèves en inclusion, c'est un tout autre choix politique qui a été fait avec les mêmes conséquences

délétères pour le service d'éducation.

D'ores et déjà, la FSU-SNUipp 78 alerte la profession sur la portée des décisions budgétaires qui sont en train d'être finalisées.

Les mesures de carte scolaire qui seront prises en mars risquent d'être drastiques.

Nous appelons les collègues à se réunir pour commencer à penser la rentrée 2026 et répondre à l'enquête carte scolaire envoyée par notre section syndicale dans toutes les écoles car il nous faudra alerter

très rapidement l'administration.

Plus que jamais, la FSU-SNUipp 78 appelle les collègues à se syndiquer et à s'engager collectivement pour la défense du service public d'éducation, pour nos métiers et pour nos salaires.

En 2026, proposez à vos collègues de se syndiquer pour donner du poids aux revendications et gagner l'amélioration de nos conditions de travail.

LE BUREAU DU SNUIPP YVELINES

Érigée en grande cause nationale 2025, la santé mentale des jeunes s'est dégradée : sur 5600 jeunes interrogés un quart souffriraient de dépression dont 27% en Île de France. Ce constat s'accompagne d'un profond sentiment de solitude. Ainsi un jeune sur trois (32%) serait concerné par au moins un trouble psychique (dépression, anorexie, TOC, phobies, troubles anxieux).

Les troubles anxieux, dépressifs, ou les troubles du comportement (comme le TDAH ou les troubles de la conduite) qui émergent à l'adolescence augmentent fortement le risque d'addiction à l'âge adulte. On constate une augmentation notable des pensées suicidaires (7,1% des jeunes actifs de 18-24 ans en 2021 contre 3,4% en 2010) et une fréquentation élevée des urgences pour troubles psychiques

ou suicidaires depuis la pandémie. La santé mentale fragilisée des jeunes s'accompagne d'une montée inquiétante des comportements addictifs.

En 2024 71% des 12-17 ans affirment ne pas se pouvoir se passer d'internet plus d'une journée sans ressentir un manque, un chiffre en hausse de 8 points par rapport à 2023. Cette dépendance numérique s'ajoute à une autre préoccupante : la hausse marquée des prescriptions de psychotropes. Dans le détail, les antidépresseurs ont bondi de 60%, les antipsychotiques de 38% et les anxiolytiques de 8%, avec une surreprésentation des jeunes filles parmi les utilisatrices. Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) sont des dispositifs gratuits anonymes destinés aux jeunes de 12 à 25 ans ainsi que leur entourage.

Elle vise à prévenir et à accompagner les jeunes face aux conduites addictives. Ces consultations sont proposées au sein des centres d'addictologie (CSAPA) des maisons des adolescents ou des points accueil écoute jeune. Elles peuvent également être délocalisées afin d'intervenir dans les établissements scolaires, les missions locales, les établissements de la protection judiciaire ou même dans l'espace public. Drogue Info Service, dispositif d'information, d'orientation et d'aide accessible via internet : www.drogue-info-service.fr ou par téléphone : 0800 23 13 13 appel anonyme et gratuit.

LE BUREAU DE LA FSU YVELINES

À l'invitation de la Section fédérale des retraité·es des Yvelines, une bonne vingtaine de personnes de différents syndicats de la FSU ont pu échanger le 27 janvier dernier. Nous avons analysé ensemble la situation nationale et internationale, bien confuse et inquiétante. Nous avons listé les acquis de nos actions, même si ce sont essentiellement des régressions que nous avons bloquées. L'essentiel de ce que nous revendiquons reste d'actualité. Nous avons consacré un temps important à la réforme de la Protection Santé Complémentaire bien que nous n'ayons pas encore toutes les

réponses. Les retraité·es, écarté·es de manière scandaleuse de toute participation de leur Ministère, sont très demandeurs d'information, au moment de choisir entre adhérer au contrat collectif proposé par le prestataire de leur ministère ou rester en contrat individuel. Mais surtout, nous avons insisté sur la nécessité de rester syndiqué·e, pour être informé·e, pour rester en contact avec les collègues, avec la profession, pour se mobiliser ensemble. À la fin de la réunion, nous avons partagé la galette avec les partenaires de notre intersyndicale que nous avons invités à nous rejoindre. Bref, une initiative

constructive !

D'ores et déjà, les retraité·es, dans le cadre unitaire du Groupe des 9, appellent à une semaine d'action sur protection sociale-santé avec un temps fort le 2 avril. La SFR est en contact avec l'intersyndicale du département pour préparer cette initiative. Tenez-vous informé·es via le site de la FSU 78 (<http://sd78.fsu.fr/>) et retrouvez le communiqué du G9 sur le site de la FSU nationale (<http://www.fsu.fr/>)

SECTION FÉDÉRALE DES
RETRAITÉS DE LA FSU YVELINES

Le prochain stage organisé par la section FSU des Yvelines se déroulera en juin.

Il aura pour thème l'égalité femme/homme et développera le lien qui existe, selon notre organisation syndicale, entre cette revendication et le rôle que doit jouer



STAGE 2026

la fonction publique en tant que pilier de l'égalité et de la justice sociale.

Pour que ces choix politiques ne restent pas de vains mots, la question des moyens doit forcément se poser pour poser des actes forts en ce domaine.

ÉGALITÉ HOMMES FEMMES

En attendant, la FSU, pleinement inscrite dans la dynamique unitaire du 8 mars, vous invite à venir nombreuses et nombreux participer à cette journée d'actions et de manifestation à Paris.

LE BUREAU DE LA FSU YVELINES

LE 8 MARS FAISONS LA GRÈVE FÉMINISTE
ON VEUT L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES / HOMMES
REVALORISONS LES MÉTIERS FÉMINISÉS

8 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LE DROIT DES FEMMES
PARTICIPEZ, TOUTES ET TOUS, À CETTE JOURNÉE D' ACTIONS ET DE MANIFESTATION
AUX CÔTÉS DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

F3SCT YVELINES

VOS ÉLUS FSU VOUS RENDENT COMPTE

Analyse des fiches de registres Santé et Sécurité au Travail (SST) :

Les Risques psychosociaux (RPS) sont en augmentation de 27,8%, comprenant les comportements perturbateurs d'élèves (200 fiches), les agressions physiques (129) et dans une moindre mesure les relations conflictuelles avec les familles. Nous en faisons le constat sur le terrain, nous assistons à une explosion des situations de mal être, notamment en lien avec l'inclusion scolaire. Des arrêts maladie en cascade affectent des personnels, puis leurs remplaçants successifs, sans qu'aucune mesure ne soit prise pour remédier à la cause réelle de ces arrêts : des conditions d'accueil et d'inclusion inadaptées, source de souffrance pour les personnels directement concernés, les équipes éducatives et les élèves eux-mêmes. La consigne de « faire tourner » les enfants concernés dans les autres classes maltraite élèves et personnels et abîme la cohésion des équipes.

Nous avons alerté et demandé au Directeur académique que les conditions d'inclusion fasse l'objet d'une réflexion approfondie, afin de prendre en compte les besoins de l'élève tout en cessant d'exposer les personnels successifs

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Si le nombre d'école et établissement possédant un DUERP est en augmentation, ils sont encore nombreux à ne pas en disposer, et à ne pas y inclure de volet Risques psychosociaux (RPS).

Nous avons alerté sur le nombre d'école ne disposant pas d'un Diagnostic Amiante (DTA) et sur l'absence de transparence de la part des mairies, de certains chef d'établissement qui ne respectent pas leur obligation de les communiquer. Si tous les établissements ne disposent pas des documents et registres imposés par la réglementation, c'est aussi que le temps manque pour les élaborer et les tenir à jour, sans qu'aucun temps institutionnel ne soit arrêté.



Assistants de Prévention:

Il est stipulé dans la lettre de cadrage académique des assistants de prévention que « Le temps nécessaire à l'exercice de leur mission est évalué en concertation avec eux au regard de la nature de leurs activités et de l'importance de l'établissement ». Suivent plusieurs options supposées permettre à l'assistant de prévention de se rendre disponible pour exercer ces missions.

Tout ceci est bien entendu inapplicable dans la mesure où il n'existe concrètement aucun moyen budgétaire pour les libérer sur leur temps de travail, afin qu'il puisse tenir le registre à jour et le faire viser régulièrement par le chef de service.

Cette situation n'est que l'un des nombreux exemples de l'absence de moyens pour mettre en place des politiques réellement volontaristes de prévention et de protection des agents face aux risques auxquels ils font face sur leur lieu de travail.

LES ÉLUS FSU DES F3SCT
DES YVELINES

Bien que la carte de l'éducation prioritaire, gelée depuis 2015, ne corresponde plus à la situation actuelle, le ministre Edouard Geffrer a annoncé qu'elle ne serait pas revue avant les prochaines échéances électorales (municipales cette année et présidentielles en 2027).

Pour autant, à titre d'exemple, dans les Yvelines, deux collèges ne sont pas classés REP+ alors que leur IPS est inférieur à un autre, qui lui est classé. Trois collèges ne bénéficient d'aucun classement, alors que leur IPS est inférieur aux deux derniers collèges classés. Les sept lycées sortis de la carte de l'Education prioritaire lors de sa dernière refonte, ont un IPS inférieur à certains collèges classés, 5 autres relèveraient, si l'on ne prenait en compte que ce critère, de l'Education Prioritaire au même titre que les collèges classés.

La FSU revendique une carte de l'Education Prioritaire élargie, incluant les lycées, et fondée sur des critères transparents, dont l'IPS qui prend en compte la réalité socio-économique et culturelles des familles des élèves accueillis dans un établissement. En l'absence de révision de la carte, elle demande des mesures d'urgence pour l'Education Prioritaire, allant au-delà d'une éventuelle IMP prévue par le ministère pour ses personnels, mesure largement insuffisante.

En revanche, le ministre vient de lancer, dans la précipitation, et pour une application immédiate, un nouveau dispositif pour les 15 % des collèges les plus en difficulté, c'est-à-dire ceux dont plus de 40 % des élèves ont à l'écrit du DNB une note inférieure à 8/20 en français et en mathématiques.

Dans les Yvelines, qui comptent 115

collèges, 20 figurent sur la liste, dont 12 sur les 19 de l'éducation prioritaire, selon des critères qui n'apparaissent pas de manière évidente. L'un des collèges REP+ non retenus, affiche par exemple un IPS de 75,6, un IVAC largement négatif et une moyenne à l'écrit du DNB 2024 de 7,3/20. Cette moyenne comprend certes toutes les disciplines, mais il est peu probable que les difficultés n'y existent qu'en mathématiques et en français. Plus étonnant encore, on trouve dans la liste un collège plutôt rural dont l'IPS dépasse 100 (moyenne au DNB de 9,3).

Les choix effectués dissocient difficulté sociale et difficulté scolaire, et attend de ces établissements « un saut qualitatif », sans réels moyens supplémentaires, si ce n'est un redéploiement entre établissements, en « déshabillant » d'autres établissements. Le ministre demande aux recteurs de « mettre en place, à l'échelle de chaque établissement identifié, un plan d'action pluriannuel » afin d'améliorer le niveau des élèves en respectant « des objectifs à trois ans » et en mettant en place « une organisation spécifique » donnant lieu à une contractualisation. Le maintien des « groupes de besoin » en est le premier exemple.

Dans le plus pur style néomanagérial, les équipes, culpabilisées de fait (il est mentionné que les faibles résultats des élèves viennent d'une mauvaise pédagogie et non d'un manque de moyens), doivent définir des objectifs et des méthodes en termes de « besoins de formation » ou d'organisation des enseignements. Les 800 collèges se trouvent sous surveillance, soumis à la contractualisation puisqu'ils pourraient perdre les miettes de moyens qui leur sont octroyés, et à un

pilotage instrumentalisant l'évaluation continue des élèves.

Lors du CSA Départemental, les élus de la FSU ont dénoncé le plan « 800 collèges » comme une nouvelle attaque contre l'Éducation prioritaire. Si nous pouvons nous satisfaire que la Direction Académique du 78 ait fait le choix de distribuer ses moyens sans contractualisation, ni aucune condition de projet, les quelques heures fléchées pour ce dispositif ne permettront pas de diminuer les effectifs par classe.

Pire encore, de nombreux collèges du plan « 800 collèges » perdent des heures cette année, malgré des effectifs stables, voire en hausse pour quelques établissements.

Pour la FSU, il est urgent de redéfinir une carte de l'éducation prioritaire intégrant les lycées, en fonction de critères nationaux concertés et transparents. Le label REP ne doit pas créer une école « à part » limitée aux savoirs fondamentaux, mais garantir des effectifs réduits, des moyens horaires et de vie scolaire augmentés, du temps de concertation, ainsi qu'une indemnité revalorisée reconnaissant la difficulté d'exercice dans les établissements concernés.

Le SNES-FSU 78 appelle à organiser des heures d'information syndicale consacrées à l'éducation prioritaire et au plan « 800 collèges, à organisation des mobilisations locales dans vos établissements (motion, demandes d'audiences à la DSDEN, rassemblements locaux), et participer aux actions organisées dans le cadre de la préparation de rentrée 2026

SNES FSU YVELINES

Lors du dernier CSAMEN, le Ministre a enfin reconnu tant l'échec patent du parcours différencié que l'avancement des examens en mai. Il était temps !

Par ailleurs, le Comité de suivi de la Voie Professionnelle (CSVP), qui s'est réuni le 27/01 pour faire la synthèse de ce qui ressort des dernières bilatérales ministère/organisation syndicales, a bien fait mention de la précipitation dans la mise en œuvre, de l'organisation concentrée peu soutenable et de l'adhésion très inégale des élèves (certains ne se retrouvant ni dans les poursuites d'études, ni dans l'insertion immédiate après l'examen) ce qui a généré un fort absentéisme. Nous l'avons dit dès le début ! Une nouvelle fois, nous avons raison même si

nous pensons que l'échec de la réforme va bien au-delà d'un problème d'organisation et questionne le principe même de cette dernière, les élèves et les personnels n'y ayant pas trouvé de sens.

Le FSU continue de demander la publication du rapport de l'Inspection Générale sur le sujet.

Notre organisation rappelle ses exigences de replacer les examens à partir de la mi-juin et d'abroger le parcours différencié/personnalisé ce qui redonnera du temps scolaire aux élèves. Mais surtout, nous estimons aussi que la réflexion doit être élargie à la problématique de l'inclusion en LP (bac pro / CAP) avec pour corollaire le nombre de places, le fonctionnement des Ulis et la situation de l'enseignement

adapté (EREA).

En outre, les temps d'enseignement doivent également repensés que cela soit sur l'organisation de la formation, sur les dispositifs notamment pédagogiques déployés. Bien évidemment, nous continuerons à demander une évaluation objective de la co-intervention ou du projet.

Plus largement, cela sera l'occasion de questionner les volumes horaires, les familles de métiers avec les problématiques d'orientation sexuées ou encore les périodes de formation en milieu professionnel.

LE BUREAU DU SNUEP YVELINES